Hôtel, camping, résidence de tourisme, village de vacances ...

Pour les hôtels, les campings, les parcs résidentiels de loisirs, les résidences de tourisme, les villages de vacances.

L'exploitant inscrit sa demande de classement en créant un compte sur le site d'**Atout France** .

Il commande ensuite sa visite de contrôle auprès d'un organisme accrédité qu'il contacte directement. Il obtient une liste des organismes sur le site d'Atout France où il effectue sa création de compte.

Tout le processus de suivi de dossier du classement sera ensuite dématérialisé et suivi à la fois par le cabinet d'audit et l'exploitant à partir de la plateforme de classement d'Atout France.

- Le cabinet d'audit à l'issue de sa visite déposera sous 15 jours et sur le site d'Atout France son rapport de visite portant un avis sur la catégorie de classement demandée.
- Le propriétaire ou l'exploitant validera dans un délai de 3 mois son dossier de classement.
- Atout France validera à son tour le dossier dans un délai d'un mois
- Atout France procèdera alors à la publication de la liste des établissements classés et enverra une notification à l'ADT des Pyrénées-Orientales.

Téléchargement des guides utilisateurs pour les catégories hébergements touristiques :

Hôtel de tourisme — Campings — Parcs Résidentiels de Loisirs — Résidences de Tourisme — Villages de vacances

Le rôle de l'ADT des Pyrénées-Orientales dans le suivi du classement des hébergements touristiques

Suivre les classements des hébergements touristiques c'est diffuser une offre et une information de qualité aux touristes.

L'ADT reçoit directement de la plateforme Atout France les classements des hébergements touristiques qui permet de suivre les classements réalisés dans le département des Pyrénées-Orientales.
L'ADT informe ainsi les offices de tourisme et met à jour la base de données touristique.

Le suivi de ces classements des hébergements touristiques permet à l'ADT d'informer chaque année les différentes têtes de réseaux : hôtellerie, hôtellerie de plein air, villages de vacances, résidences de tourisme, des classements à échéance ce qui, à leur tour, leur permet de mobiliser leurs ressortissants dans les reclassements.

Votre Contact

Isabelle TROCHAIN
04 68 51 52 66
isabelle.trochain@adt66.com
Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales
2. Boulevard des Pyrénées
CS 80540
66005 PERPIGNAN Cedex
ADT des Pyrénées-Orientales - 2 Boulevard des Pyrénées - 66005 Perpignan France
info@adt66.com +33 (0) 4 68 51 52 53